



L'élève qui souhaite fréquenter une classe de 10^e artistique doit présenter un dossier artistique lors des journées de présentation fixées par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Le dossier artistique comprend :

- une lettre de motivation manuscrite, en langue allemande, française ou luxembourgeoise
- dix travaux graphiques personnels qui traitent des sujets variés, des sujets d'observation et des sujets d'imagination. Ils sont exécutés dans au moins quatre techniques différentes : crayon, fusain, encre de Chine, gouache aquarelle, crayons couleur, peinture à l'huile, peinture acrylique, peinture sur soie, craies, pastels, collage, gravure sur lino, gravure sur bois, photographie etc.

Le format du dossier ne dépasse pas DinA3. Les travaux en trois dimensions sont présentés sous forme de photographies.

Un dossier incomplet est refusé.

L'équipe du SPOS